Association de **S**auvergarde
de la **V**allée de l'**I**sch
10 rue de la forêt
67320 HIRSCHLAND
contact@asvi.tv

Monsieur Gilbert SCHMIDT
Commissaire enquêteur
Mairie de WEYER
67320 WEYER

HIRSCHLAND, le 23 avril 2018

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de trouver ci-après nos observations dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société DIETRICH Christian SARL pour l'exploitation d'une carrière de calcaire à WEYER.

SOMMAIRE

1. Rupture de la continuité écologique p.3
2. Conformité au schéma de cohérence régional écologique p.4
3. Oubli de l'inventaire initial p.4
4. Intégration paysagère p.5
5. Le bruit p.7
6. Les poussières p.8
7. La circulation p.9
8. Les incohérences de l'étude d'impact p.9
9. Oublis de l'expertise hydrogéologique p.10
10. L'inutilité du projet p.11
11. La durée d'exploitation p.11
12. Réaménagement de la partie Nord du site et contrôle de qualité des matériaux de remblayage p.12
13. La sécurisation de l'accès à la RD 40 p.12
14. Stockage des carburants p.12
15. Conclusion p.13

1 – Rupture de la continuité écologique

Comme le souligne l'étude d'impact au chapitre 3.5.1 :

„La zone-projet s'inscrit en plein dans un réservoir de biodiversité (RB8), identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Alsace.
Les espaces naturels ou semi-naturels de la zone d'étude jouent donc un rôle fonctionnel important. Aucun corridor identifié au SRCE ne traverse la zone d'étude.
En outre, la zone d'étude est intégrée dans une continuité d'importance locale significative formée par la vallée de l'Isch. Cette continuité s'exprime au niveau hydraulique (la rivière Isch), au niveau des milieux humides (ripisylves et prairies humides) et au niveau des coteaux (continuité prairial et arborescente).
Le coteau sud de la zone projet est situé sur le rebord de cette vallée, et assure la continuité des milieux les plus secs (prairies mésophiles), que l'on ne trouve pas en contrebas de la RD40. »

Cette zone abrite des espèces végétales remarquables telles que l'Ophrys abeille, l'Orchis Bouc, l'Orchis pyramidal ainsi qu'une espèce protégée, la scabieuse des prés.
Sont également recensées l'orvée fragile et la couleuvre à collier ainsi que plusieurs espèces de chiroptères.

L'emprise du projet impacte l'habitat de l'avifaune dont un territoire de chacune des espèces suivantes : Bruant jaune, Fauvette babillarde, Fauvette grisette, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Mésange charbonnière, Pic épeiche, Pie-grièche écorcheur, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier.

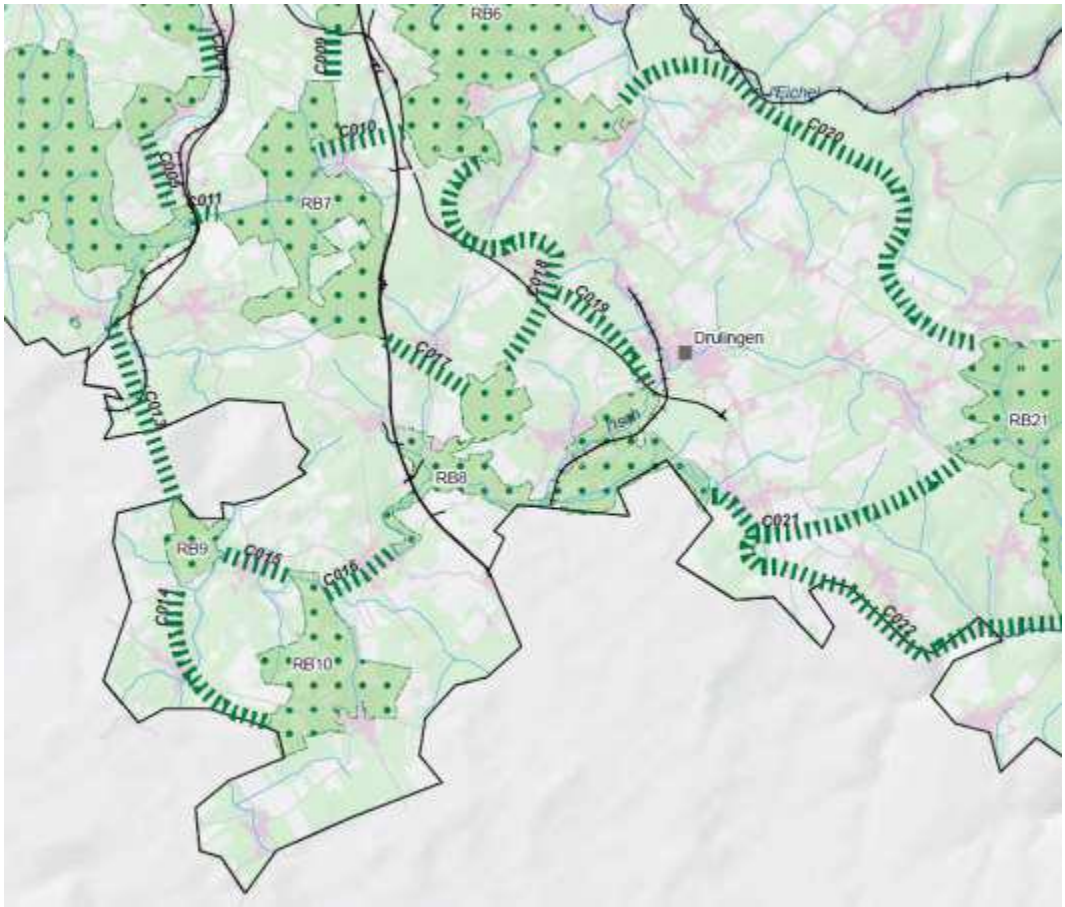

Photo ASVI 1.1

Cependant, nous constatons que la rupture de la continuité écologique du bassin RB8 est établie sur plus de 100 mètres comme le représente la figure 1.1.

Cette rupture sera infranchissable pour toute la faune terrestre, en sachant que cette zone représente un passage important de nombreux mammifères sauvages.

De plus, les espèces végétales protégées présentes sur les prairies sèches seront menacées par la proximité des installations de traitement qui seront à moins de 20 mètres.

Par ailleurs, l'habitat de la pie grièche écorcheur sera détruit sur une partie et menacé sur l'ensemble du site.

2 – Conformité au Schéma de Cohérence Régional Ecologique

Compte tenu de la rupture écologique du RB8 constatée plus haut, la conformité au SCRE n'est clairement pas établie.

3 – Oubli de l'inventaire initial

L'étude d'impact ne mentionne pas la présence d'un terrier de blaireaux situé sur le coteau Sud au milieu de la voie d'accès aux installations de concassage et de criblage.

4 - Intégration paysagère

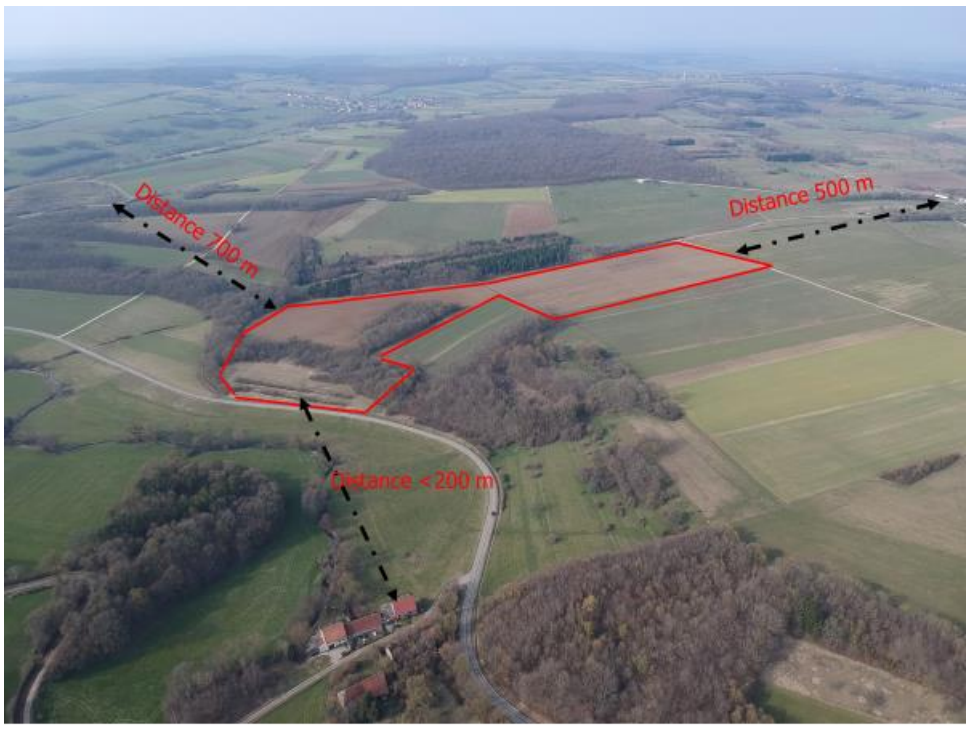

Photo ASVI 1.2 - Vue aérienne

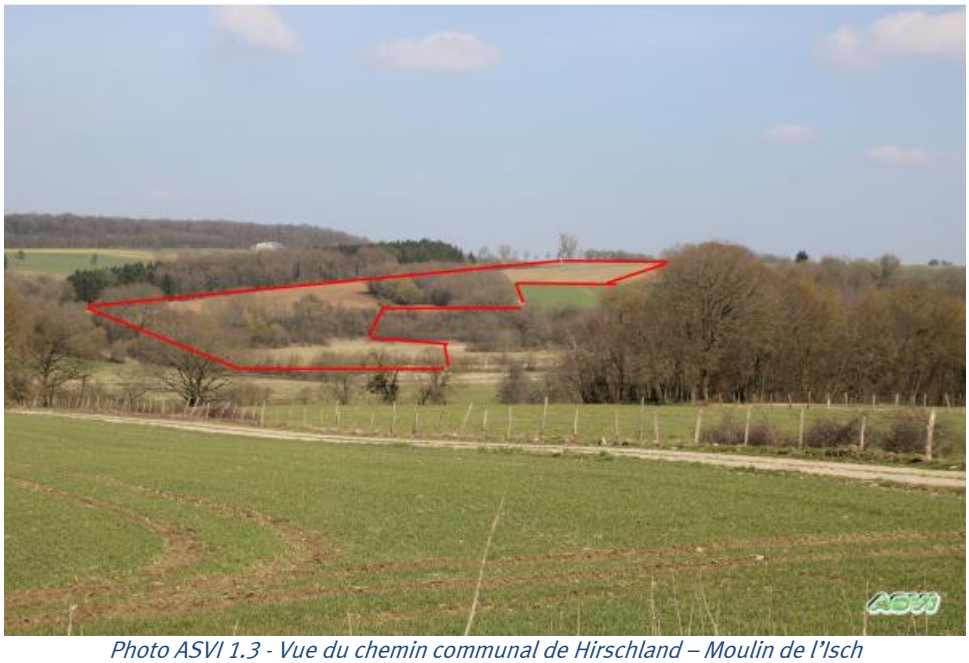

Photo ASVI 1.3 - Vue du chemin communal de Hirschland – Moulin de l'Isch

Photo ASVI 1.4 - Vue du Moulin de l'Isch

Photo ASVI 1.5 - Vue depuis le site vers le Moulin de l'Isch

Comme nous pouvons le constater sur les différentes photos ci-dessus, l'impact paysager de ce projet de carrière sera fort et la mise en place de merlons sur le coteau Sud le long de la RD 40 ne permettra pas d'atténuer cet impact.

La carrière sera visible depuis le hameau de l'Isch, la route communale menant de HIRSCHLAND au hameau de l'Isch, le long de la RD 40 jusqu'au pont franchissant l'A4 et depuis tous les chemins situés sur le plateau au niveau du village de WEYER.

5 - Le bruit

Illustration n° 56 : Cartographie sonore – Bruit Ambiant – JOUR

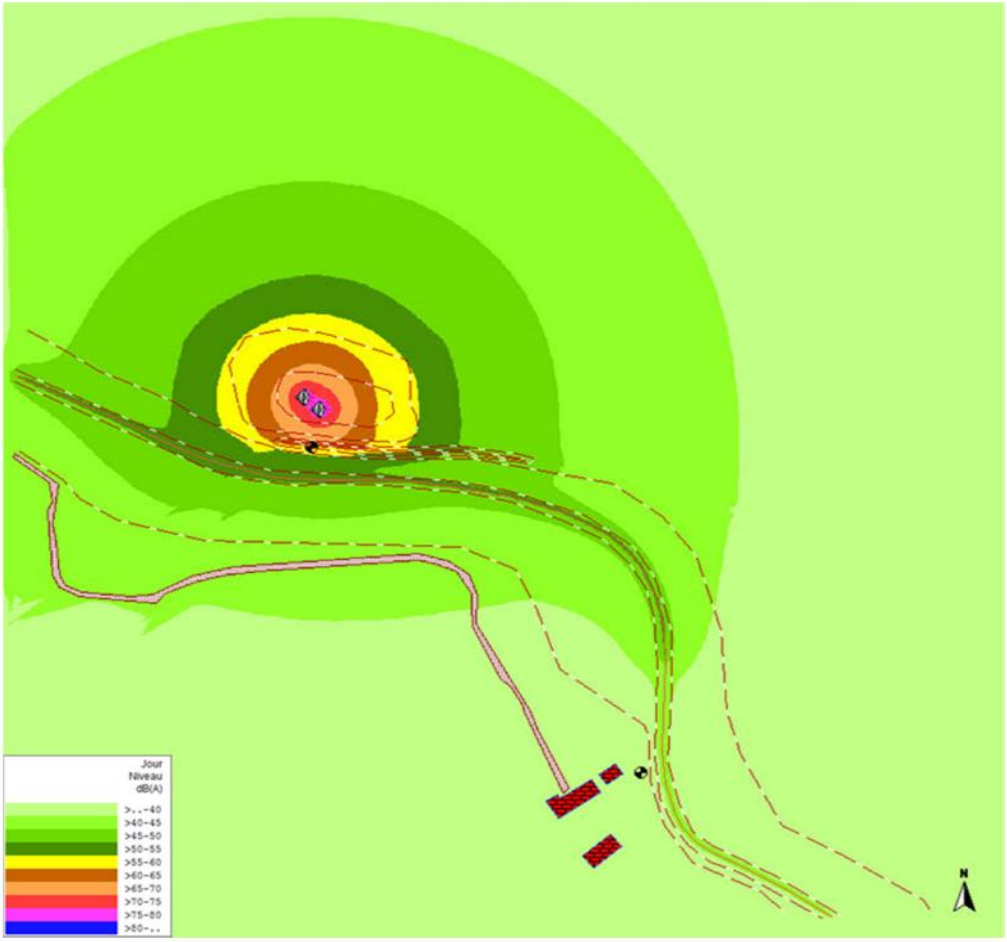

Document étude d'impact

Dans l'étude d'impact, la prise en compte du bruit a été simulée par un logiciel *IMMI*.

La conclusion de cette étude tend à faire croire que le bruit sera atténué et n'aura aucun impact négatif pour les riverains du hameau de l'Isch qui se trouve à 200 mètres des installations.

A l'évidence, cette étude est biaisée car elle ne prend pas en considération les bruits d'un concasseur, d'une unité de criblage et des bruits de reculs des engins de chantier.

Par conséquent, les riverains du hameau de l'Isch et les habitants de WEYER situés sous les vents dominant par rapport à l'implantation de la carrière subiront les nuisances sonores liées à cette activité.

6 - Les poussières

L'étude d'impact ne comprend aucune disposition de maîtrise des poussières générées par l'exploitation, à l'exclusion d'un arrosage par temps sec.

Il est à noter qu'il est quasi impossible de maitriser les poussières sur des installations de concasseurs mobiles et les unités de criblage tels que le pétitionnaire prévoit d'utiliser les 4 à 5 premières années d'exploitation.

Par conséquent, les prairies sèches du coteau Sud sur lesquelles se retrouvent les espèces végétales patrimoniales seront détruites à terme par les dépôts de ces poussières.

Les riverains du hameau de l'Isch et les habitants de WEYER situés sous les vents dominants auront également à subir les nuisances de ces poussières.

Le tableau ci-dessous fait état de la propagation des poussières en fonction des vitesses de vent.

Tableau n° 2

Taille des particules	200 µm	100 µm	30 µm	10 µm	5 µm	1 µm
Vent à 10 km/h	0,03 km	0,15 km	0,6 km	14 km	42 km	140 km
Vent à 30 km/h	0,1 km	0,4 km	1,8 km	40 km	125 km	4165 km

(Piédoue 1996)

De même, le graphique suivant indique la distance parcourue par des particules tombant d'une hauteur de 9 m.

Figure n° 2 : Inluence du vent sur la propagation des poussières

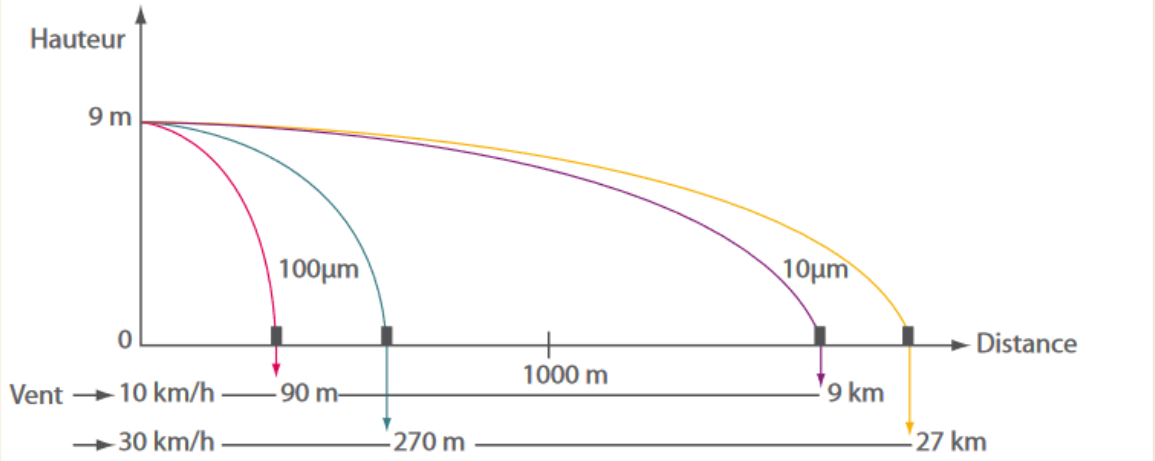

Figure 1.6 - Source UPCHAUX 1

7 - La circulation

Le calcul du trafic issu de l'étude d'impact est basé sur une exploitation de 220 jours par année avec des camions chargés à 25 tonnes.

L'activité de la carrière étant faible en périodes d'intempéries, le calcul du trafic devient beaucoup moins favorable durant les périodes d'exploitation.

Sur 8 mois, cela représente :

- **15 camions par jour si aller-retour**
- **30 si les camions reviennent à vide !**

Avec un calcul identique avec des camions chargés à 19 tonnes, ce trafic augmente encore :

- **20 camions par jour si aller-retour**
- **40 si les camions reviennent à vide !**

8 - Les incohérences de l'étude d'impact

- Au chapitre 8.3 :

« Seule la piste d'accès à la carrière peut conduire à une rupture des continuités écologiques et limiter les déplacements des espèces, notamment pour les reptiles.
En revanche, le maintien du réseau des haies et l'ouverture dans le talus boisé étant limité à une vingtaine de mètres, il n'y aura pas de rupture pour les espèces volantes (oiseaux, chiroptères) ou à bonne capacité de déplacement (petits mammifères) »

- A la page 180/312 :

« Le projet a été conçu pour préserver le réseau de prairies + haies + talus boisé. La rupture de la continuité des haies sera au maximum de 70 m, ne créant ainsi pas une rupture infranchissable, d'autant que le contexte arboré reste dense. »

20 mètres ou 70 mètres ?
En réalité, 100 mètres si l'on se réfère à la figure 1.1.

Ces approximations sont de nature à fausser l'évaluation et l'étude de ce dossier.

- A la page 185/312 :

« Sur les habitats biologiques d'intérêt communautaire :
L'intégralité des prairies du coteau sud est retirée du projet d'exploitation. Elles seront acquises et leur gestion sera confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens et mise en œuvre par un exploitant agricole. »

- A la page 93 du fichier DIETRICH DDAE Annexe :

« L'intégralité des prairies du coteau sud est retirée du projet d'exploitation. Elles seront acquises et leur gestion sera confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens et mise en œuvre par un exploitant agricole. »

Cette même disposition, totalement erronée, réitérée par deux fois dans le dossier, est également de nature à fausser le jugement du lecteur et de toute personne ayant à émettre un avis sur le dossier.

9 – Oublis de l'expertise hydrogéologique

L'expertise technique sur le contexte hydrogéologique conclue que « *ces petites nappes ne présentent localement aucune résurgence et ne sont pas exploitables ni à fortiori exploitées* »

Les investigations de l'hydrogéologue présentent quelques lacunes. En effet, une résurgence au point GPS Latitude 48.852710 – Longitude 7.143099 peut être observée par tout un chacun sur la parcelle 103 située à moins de 50 mètres du projet.

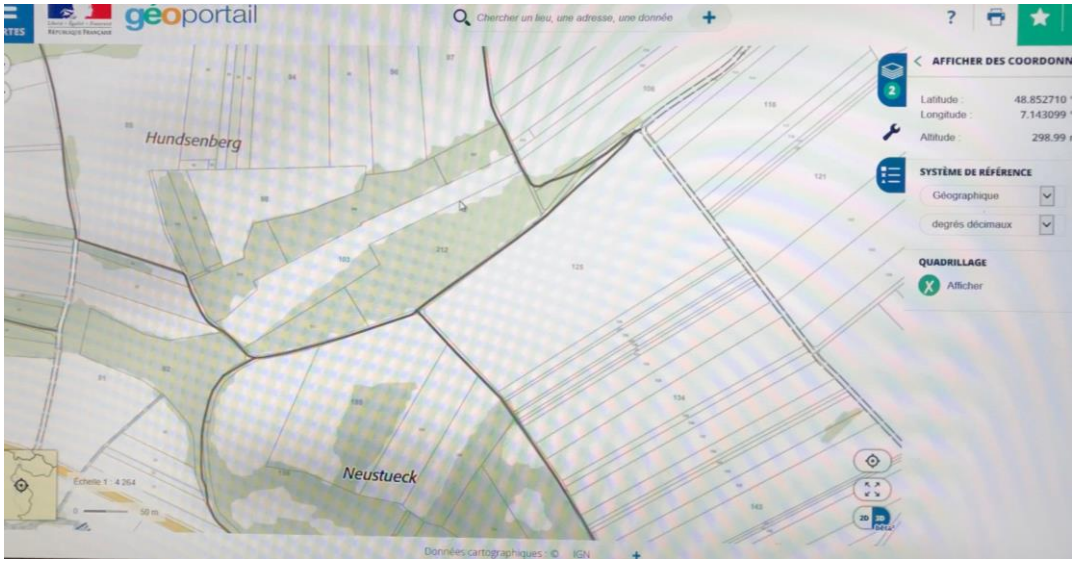

ASVI 1.7 - localisation source 1

ASVI 1.8 - Source parcelle 212

Par ailleurs, Monsieur SAUTER fait référence à une expertise sur le site du CSDND de ESCHWILLER dans laquelle il observe que « *des petites nappes perchées qui occasionnent des suintements sur les talus lors du creusement des casiers* » alors que nous constations, vidéo à l'appui, le 11 mars 2001, l'existence d'une entrée d'eau de l'ordre de 60 litres/minute dans ces mêmes talus. Cela prouve l'existence de niveaux aquifères beaucoup plus importants dans ces terrains que ne le laisse entendre cette expertise. Expertise qui n'a fait l'objet d'aucun sondage réel sur le terrain. Par conséquent, pour un minium de sérieux, des investigations plus poussées devront être menées.

10 – L'inutilité du projet

Dans un périmètre de 15 kms autour de WEYER, nous pouvons recenser 4 carrières de pierres calcaires identiques au projet DIETRICH ainsi qu'une carrière de pierres à base de grès.

- Carrière BECK à BERTHELMING,
- Carrière KUCHLY à REDING/HILBESHEIM,
- Carrier KARCHER à LORENTZEN,
- Carrière WENDLING à BURBACH
- Carrière RAUSCHER à ADAMSWILLER.

Selon les indications de ces différents exploitants, l'extraction de pierre n'est que de 70% par rapport à leur capacité d'exploitation.

A noter que la création de 3 emplois sur le site DIETRICH en fera disparaitre l'équivalent sur ces différentes carrières susnommées puisque la société en question se fournie actuellement auprès de ces mêmes carrières.

Le projet n'est motivé que par le besoin de la société DIETRICH à avoir son propre stock de pierre. Pourtant, à ce jour, aucune pénurie de matériaux n'est constatée sur le secteur.

Une autre motivation de ce projet est la pérennité de l'entreprise DIETRICH. Pourtant, l'analyse des comptes d'exploitation de la société qui est spécialisée dans la démolition/terrassement, présente un résultat net de l'ordre de 23% (*source : societe.com*). Par conséquent, la pérennité de la société n'est pas du tout liée à l'obtention d'autorisation d'exploiter une carrière.

11 – La durée d'exploitation

La durée d'exploitation de 30 ans est totalement disproportionnée au regard des enjeux de maintien de la biodiversité dans la vallée de l'Isch recensée dans le RB8.

Toutes les nuisances et impacts forts sont recensés sur la parcelle 156 sur le coteau Sud du site. Celle-ci sera impactée pendant 30 ans puisque les installations y seront implantées durant toute cette période.

12 – Réaménagement de la partie Nord du site et contrôle de qualité des matériaux de remblayage

En fin d'exploitation, le réaménagement de la parcelle 125 au Nord du site ne se fera pas par un remblayage au niveau initial. Il subsistera une dépression de l'ordre de 10 mètres de profondeur avec des pentes à 33 degrés. Ceci défigurera totalement cette zone de plateau tout en dégradant cette parcelle agricole de bonne qualité aujourd'hui.

Un retour au niveau initial avec un remblaiement total devrait être exigé.

Le réaménagement du site nécessitera l'apport de 225 000 m 3 de déblais terreux. L'étude ne fait état d'aucune mesure pour garantir le contrôle de la qualité de ces déblais. Ce contrôle est uniquement basé sur la bonne foi de l'exploitant.

L'expérience montre que l'absence de garanties ouvre les portes à toutes les dérives, d'autant que la société DIETRICH est spécialisée dans la démolition de bâtiments.

13 – La sécurisation de l'accès à la RD 40

Selon les plans de l'étude d'impact, l'accès à la route départementale 40 se fera perpendiculairement à celle-ci. Aucun aménagement particulier n'est visiblement prévu.

Cette disposition ne présente pas les garanties d'exigences en termes de sécurité routière. Cette route étant fréquentée quotidiennement par, entre autres, de nombreux bus de ramassage scolaire.

Seul un dispositif de « tourne à gauche » serait susceptible de sécuriser un tel accès.

14 – Stockage des carburants

Selon l'étude, aucun stockage de carburant n'aura lieu sur le site !

Cette affirmation pose question dans la mesure où des engins de chantier tels que pelleteuses, chargeurs et autres camions vont fonctionner au minimum 8 à 12 heures par jour. Dans ces conditions, une alimentation quotidienne par camion-citerne paraît illusoire.

Les dispositifs pour sécuriser un éventuel stockage devraient être pris d'emblée.

Conclusion

Au regard des différents points évoqués ci-dessus, il apparait que ce projet inutile aura un impact fort sur l'environnement et contribuera à des nuisances pour les riverains durant 30 ans.

Fin mars 2018, le CNRS et le muséum d'histoire naturelle ont annoncé que 30% des populations d'oiseaux ont disparu en 15 ans. En Alsace, le constat est du même ordre, seule l'Alsace Bossue est épargnée grâce à ses paysages diversifiés qui constituent des milieux propices à la plupart des oiseaux. Encore faut-il que l'intérêt général de préservation de la biodiversité dans toutes ses formes l'emporte sur toutes autres considérations d'ordre privé.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de prendre en considération notre requête afin de ne pas donner une suite favorable à ce projet dans l'état.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour l'Association de Sauvegarde la Vallée de l'Isch,

Le président,

Gilbert QUIRIN